



Analyse des 47 « Priorités jeunesse » du gouvernement

Groupe de travail « La jeunesse française a-t-elle encore un avenir ? »

Propositions	Réalisation
Chantier 1 : Créer un service public de l'information et de l'orientation	
Création d'un SPO	Incomplet
Dispositifs information des jeunes	Incomplet
Chantier 2 : Lutter contre le décrochage	
Réseaux « objectif formation-emploi » dans chaque académie	Incomplet
3000 décrocheurs profitent du service civique	Réalisé
Actions de prévention	Réalisé
50% d'une classe d'âge diplômée	Incomplet
Choix d'orientation aux parents	Incomplet
Chantier 3 : Améliorer santé des jeunes	
Rendre plus accessible les complémentaires santé	Echec ou abandon
Stratégie nationale intègre les -25 ans	Incomplet
30 centres de santé en 2015	Echec ou abandon
Chantier 4 : Faciliter accès logement des jeunes	
Mise en place Garantie universelle des risques locatifs	Réalisé
Renforcement réglementation accès logement	Incomplet
Améliorer l'hébergement des jeunes en alternance	Réalisé
Chantier 5 : Favoriser accès des jeunes à l'emploi	
Contrat de génération augmente embauche des jeunes	Echec ou abandon
Facilité de création d'entreprises par les jeunes	Réalisé
Renforcement des liens université - entreprises	Echec ou abandon
2000 emplois francs	Echec ou abandon
Chantier 6 : Sécuriser les parcours d'insertion sociale des jeunes	
Mise en place « garantie jeune »	Réalisé
Allocation d'étude	Incomplet
Diminution taux de rupture des contrats d'apprentissage	Echec ou abandon
Encadrement des stages	Réalisé
Chantier 7 : Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire	
Renforcer l'accès à la formation des jeunes détenus	Incomplet
Favoriser l'accès de ces jeunes au droit commun	Echec ou abandon
Améliorer leur accès au logement	Echec ou abandon
Chantier 8 : Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité	
Attention particulière portée aux ESPE EPS	Incomplet
Les projets éducatifs territoriaux incluent culture et sport diversifiés	Incomplet
Projet national pour la culture et expression artistique	Incomplet
Réforme audiovisuel en direction des 6-30 ans	Echec ou abandon

Chantier 9 : Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers de l'Internet	
Offrir de nouveaux services aux jeunes dans le domaine des technologies de fabrication numérique	Incomplet
Emplois d'avenir développés dans les EPN	Echec ou abandon
Chantier 10 : Accroître et diversifier mobilité internationale	
Augmentation du nombre de jeunes concernés	Réalisé
Stratégie nationale de la mobilité	Réalisé
Campagne de communication autour de la mobilité	Incomplet
Doublement des moyens alloués à la mobilité des jeunes ultramarins	Echec ou abandon
Chantier 11 : Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes	
Renforcement de l'information et la sensibilisation des jeunes	Incomplet
VAE pour expériences associatives	Réalisé
Développement du dispositif jeunes sapeurs pompiers	Réalisé
Chantier 12 : Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public	
La participation des jeunes dans les organisations syndicales, politiques et associatives sera encouragée	Echec ou abandon
Création d'une cellule d'accompagnement pour développer les organisations de jeunes	Incomplet
Les CESER seront invités à se doter d'un collège jeune	Réalisé
Réalisation d'une étude pour encourager et repérer les bonnes pratiques des administrations relatives à participation des jeunes à vie publique	Echec ou abandon
Réactivation du décret du 8 février 2007	Réalisé
Pouvoir se présenter sans condition d'âge minima	Echec ou abandon
Chantier 13 : Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations	
Renforcer le nombre de délégués à la cohésion police population	Incomplet
Lutte contre les contrôles d'identités à caractère discriminatoire	Echec ou abandon
Classes prépas « égalités des chances » dans toutes les écoles nationales	Incomplet
Politique de « testing » en matière de logement, d'accès à la formation, stage, etc...	Incomplet

Contexte : Lors de son élection en 2012, le candidat François Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité. Après son élection, un comité interministériel a été mis en place. Celui-ci se réunit tous les ans entre le mois de mars et le mois de mai. En 2013, ce comité a défini 47 priorités pour la jeunesse, à mettre en place avant la fin du quinquennat.

Chantier 1 : Créer un service public de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation qui réponde à la diversité des attentes des jeunes

Le constat : Le taux de chômage des 15-26 ans est de 9 % pour les diplômés du supérieur mais de 46 % pour les non-diplômés. Parallèlement, on constate un « effet cicatrice » (pérennité de la situation de chômage) : 22 % des jeunes ayant débuté leur vie active par le chômage en 2007 n'ont toujours pas trouvé d'emploi 5 ans après. L'orientation est aujourd'hui plus subie que choisie. La confiance dans les outils d'aide à la décision est donc peu élevée.

L'enjeu : Faciliter l'orientation et la réorientation (formation et profession) pour une meilleure insertion.

Mesure 1 – Un nouveau service public de l'orientation (SPO) va être créé dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, qui rendra effectif le droit pour toute personne (élève, apprenti, étudiant, jeune à la recherche d'un emploi ou d'une formation, jeune salarié en reconversion professionnelle ou demandeur d'emploi) d'accéder tout au long de sa vie à un service gratuit d'information sur les formations, les métiers et l'insertion professionnelle.

⇒ Etabli dans la loi sur la formation professionnelle de mars 2014, le SPRO (Service Public régional d'orientation) a été instauré au 1^{er} janvier 2015. Il faisait notamment suite à la disparition controversée de l'AFIJ.

Mesure 2 – Les dispositifs d'information des jeunes seront rationalisés afin d'offrir une gamme de services de proximité de bonne qualité et diversifiée en fonction des besoins des territoires et des publics.

⇒ A voir l'effet des SPRO, pour le moment le dispositif est trop jeune pour faire un retour dessus.

Chantier 2 : Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage

Le constat : Les sortants du système scolaire sans diplôme sont estimés à 130-140 000 selon les années, soit un jeune sur six. La tranche des 16-18 ans représente près de 57 % de ces abandons.

L'enjeu : Diviser par deux le nombre de jeunes décrocheurs avant 2017, notamment à travers la création des « pactes régionaux pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes ».

Mesure 3 – Des réseaux « **objectif formation-emploi** » seront mis en place dans chaque académie pour proposer à chaque décrocheur une solution adaptée pour réintégrer une formation.

⇒ Lancés le 4 décembre 2012 selon le ministère de l'éducation nationale, on tarde à en voir les effets

Mesure 4 – **3 000 jeunes** décrocheurs bénéficieront en 2013 d'une offre combinée **service civique-formation**.

⇒ 85 000 jeunes ont bénéficiés du service civique depuis 2012, on peut donc supposer que 3000 décrocheurs y ont eu accès. Mise en place de la garantie jeune en 2013 (source : Ministère jeunesse).

Mesure 5 – Des actions de prévention seront menées dans chaque académie, grâce à la mise en place de structures innovantes de raccrochage (micro-lycée, pôle innovant lycéen...) et la mobilisation des établissements publics locaux d'enseignement.

⇒ Objectif réalisé, selon le ministère de l'intérieur.

Mesure 6 – Le principe de flexibilité des parcours sera adopté pour atteindre le taux de 50 % de diplômés du supérieur dans une classe d'âge. Afin de prévenir les sorties sans diplôme du 1er cycle universitaire, des dispositifs encourageant le retour à la formation et la formation tout au long de la vie seront développés, en multipliant les passerelles entre formations et les possibilités de réorientation.

⇒ 36% de diplômés en 2015 selon le MESR (même si l'on peut s'interroger sur le choix d'un objectif quantitatif plutôt que qualitatif). Les passerelles entre formations existent, mais sont difficilement fréquentables. 1000 places sont ouvertes chaque année en EPIDE (établissements publics d'insertion de la défense).

Mesure 7 – La possibilité de laisser aux parents le choix de l'orientation de son enfant en fin de 3ème sera expérimentée.

⇒ En expérimentation depuis la rentrée 2013.

Chantier 3 : Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins

Le constat : 33 % des étudiants renoncent à des soins faute de moyens financiers et 18 % n'ont pas de complémentaire santé (chiffres des mutuelles étudiantes).

L'enjeu : Aider les jeunes à accéder à leurs droits, notamment en bénéficiant du droit à la CMU-C et de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS).

Mesure 8 – Un effort d'information important sera fait en direction des jeunes pour rendre plus lisible et accessible le dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

- ⇒ Pas réalisé. De plus, les mutuelles étudiantes sont en train de couler (LMDE notamment) mais le gouvernement préfère entamer des plans de sauvetage (pour éviter qu'un scandale type MNEF explose ?) plutôt que de lancer une réforme en profondeur du système.

Mesure 9 – La nouvelle stratégie nationale de santé qui sera présentée en 2014 intégrera spécifiquement cette question pour les jeunes jusqu'à 25 ans.

- ⇒ ?

Mesure 10 – Le nombre de centres de santé en université passera de 14 à 30 en 2015. Ils pourront délivrer des prescriptions d'actes médicaux, ce qui constitue une nouveauté importante.

- ⇒ 17 centres en 2015, l'objectif de 30 centres est repoussé pour 2017 (source CIJ 2015)

Chantier 4 : Faciliter l'accès des jeunes au logement

***Le constat** : Le taux d'effort moyen des jeunes locataires est le plus élevé parmi toutes les générations. Parallèlement, le parc social accueille seulement un quart des jeunes de moins de 30 ans et la tendance est en recul. 53 % de jeunes sont logés dans le secteur locatif privé où ils subissent de plein fouet la hausse des loyers.*

***L'enjeu** : Lever les freins spécifiques à l'accession des jeunes au logement. Les réponses :*

Mesure 11 – La mise en place de la garantie universelle des risques locatifs permettra aux publics ne présentant pas les garanties usuelles de solvabilité ou de caution d'accéder au parc locatif privé. Cette situation est plus que courante chez les jeunes.

- ⇒ La GUL apparaît dans la loi ALUR.

Mesure 12 – La réglementation sera renforcée pour faciliter l'accès de tous au logement (encadrement des loyers, sécurisation des relations bailleurs-locataires, réglementation accrue des pratiques des agences immobilières...). Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'accès des jeunes au parc social, qui ne cesse de baisser depuis 10 ans.

- ⇒ L'encadrement des loyers n'est pas généralisé à toute la France (expérimentation en IDF). Il y a un encadrement des frais d'agence ne pouvant excéder 1 mois de loyer.

Mesure 13 – Les conditions d'hébergement des jeunes en alternance seront améliorées et le nombre de places d'hébergement qui leur sont destinées seront accrues

- ⇒ Création ou rénovation de 4000 places d'hébergement à destination des jeunes alternants (Source : gouvernement).

Chantier 5 : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes

Le constat : 740 000 jeunes font leur entrée dans la vie active chaque année. Depuis mi-2008, l'emploi des jeunes a reculé davantage que l'emploi total. Aujourd'hui, près d'un jeune actif sur quatre est demandeur d'emploi.

L'enjeu : Mieux coordonner et mieux répartir les efforts en faveur de l'emploi des jeunes.

Mesure 14 – Le contrat de génération, qui s'adresse à tous les jeunes et à toutes les entreprises, aidera à accroître les embauches de jeunes en CDI, tout en anticipant la transmission des compétences des seniors.

⇒ Dispositif mis en place en janvier 2013. On compte en 2015 24.6% de chômage chez les 15-24, contre 22.8 en 2011 (Source : INSEE). On peut donc douter de l'efficacité du dispositif... De plus, seuls 10% des plus de 60 ans sont encore au travail.

Mesure 15 – La création d'entreprise par les jeunes, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, sera encouragée par le microcrédit, le prêt, les garanties de la Banque publique d'investissement et la création d'un centre de ressources.

⇒ Pour le moment il n'y a que la région des pays de la Loire qui l'a expérimenté (Source : APCE) pour les jeunes de 18 à 25 ans, et les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (de 1500 à 6000€).

Selon l'INSEE, en 2015, 33.2% des micro-entrepreneurs ont moins de 29 ans. Pour les autres statuts, nous sommes à 29.8%. En 2012, il y avait 31.3% d'auto entrepreneurs parmi les moins de 29 ans, contre 28.3% pour les autres statuts.

Mesure 16 – Le partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur, le service public de l'emploi et le monde économique sera renforcé pour mieux accompagner l'insertion professionnelle des jeunes.

⇒ Les BAIP (Bureaux d'aides à l'insertion professionnelle) sont jugés inefficaces. Seulement 21.6% des entreprises intervenant avec les universités s'y présentent (source Enquête Interface juin 2014).

Mesure 17 – 2 000 emplois francs feront l'objet d'une expérimentation pendant 3 ans sur 10 sites tests pour lutter contre les discriminations dont sont victimes les jeunes issus des quartiers prioritaires.

⇒ Mise en place en juin 2013, donnant une aide de 5000€ à chaque employeur recrutant un jeune issu d'une « zone sensible ». Le dispositif a été officiellement abandonné le 5 juillet 2015 (source : décret n° 2015-811 du 2 juillet 2015). Il aura profité à 250 jeunes.

Chantier 6 : Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Le constat : *Les moins de 30 ans représentent 50 % des personnes pauvres. Le risque de pauvreté s'accroît avec les difficultés d'accès à l'emploi et la précarisation du marché de l'emploi.*

L'enjeu : *Repenser les aides aux étudiants et celles apportées aux jeunes les plus en difficulté d'insertion.*

Mesure 18 – La « garantie jeunes » sera mise en œuvre en septembre 2013 dans 10 territoires pilotes. Ce contrat signé entre un jeune en grande difficulté d'insertion et le service public de l'emploi apportera au jeune un accompagnement intensif, des propositions adaptées de formation et d'emploi, et une garantie financière équivalente au RSA, contre le respect de son engagement à retrouver le chemin de la formation.

⇒ Mise en place en 2013, elle a profité à 50 000 jeunes en 2015. En 2016 elle sera généralisée à tout le territoire.

Mesure 19 – Une réflexion autour d'une allocation d'études et de formation sous conditions de ressources sera engagée, afin de réduire la proportion d'étudiants du supérieur contraints de travailler parallèlement à leurs études. Ce chantier sera ouvert au printemps 2013.

⇒ Proposition phare de l'UNEF depuis 1946, ce dispositif a été abandonné au profit d'une revalorisation des bourses sur critères sociaux.

Mesure 20 – Des expérimentations seront lancées pour accompagner les jeunes les plus fragiles en contrat d'apprentissage ainsi que leurs employeurs, l'objectif étant de diminuer le taux de rupture. 2 millions d'euros ont été alloués par le fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage.

⇒ 28.1% des contrats rompus pour la période 2014 - 2015 (source Figaro), alors qu'il était de 27% pour l'année 2011 – 2012. Légère augmentation du taux de rupture, alors qu'il y a une baisse de 11.3% du nombre de contrats signés entre 2012 et 2014 (Source : Figaro).

Mesure 21 – Le recours excessif aux stages sera encadré et le statut des stagiaires amélioré. Ils bénéficieront d'une protection accrue et la distinction entre stage et emploi permanent sera renforcée.

⇒ Mise en place en 2014 de la loi khirouni, qui amende la loi Cherpion de 2011. Les stages doivent maintenant être adossés à 200h de formation minimum/ an (décret n° 2010-956). Une entreprise ne peut prendre plus de 10% de son effectif en stage.

Chantier 7 : Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire

Le constat : 75 % des condamnés mineurs lors de l'écrou sont à nouveau condamnés, près de 7 fois sur 10 à la prison ferme. Les risques de récidive sont plus importants les premiers mois après la libération. 80 % des mineurs incarcérés sont déscolarisés.

L'enjeu : Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes détenus par le renforcement des actions menées pour leur permettre d'accéder à une qualification.

Mesure 22 – Renforcer l'accès à la formation, à l'orientation et à la validation des compétences. Des mesures seront mises en place pour faciliter l'accès des jeunes détenus aux enseignements professionnels, lutter contre l'illettrisme et réinsérer les jeunes dans une démarche de formation.

⇒ Étude en 2013 sur le sujet, en proposant une meilleure articulation entre politiques pénales et politiques d'insertions. Et c'est tout

Mesure 23 – Favoriser l'accès des jeunes sous main de justice au droit commun, notamment en leur permettant d'être éligibles aux emplois d'avenir et à la garantie jeunes.

⇒ Aucune communication

Mesure 24 – Améliorer l'accès aux soins et au logement, en approfondissant les liens entre la Protection judiciaire de la jeunesse et les Agences régionales de santé. Un dispositif interministériel d'observation de la santé des jeunes pris en charge par la justice sera mis en place.

⇒ Aucune communication

Chantier 8 : Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité

Le constat : En dépit de la massification scolaire, l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives reste encore conditionné socialement par le fait d'être diplômé ou non, d'avoir un emploi ou non.

L'enjeu : Réduire les inégalités pour que tous les jeunes puissent s'engager dans des activités culturelles, sportives et de loisirs éducatifs.

Mesure 25 – Afin de garantir l'égalité d'accès à une pratique sportive pour tous les jeunes, une attention particulière sera portée à la formation à l'éducation physique et sportive au sein des futures Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation. Les associations sportives développant une offre adaptée au public jeune défavorisé seront soutenues. Le sport fera partie de l'offre d'accompagnement des missions locales.

- ⇒ Des Unités d'enseignement sur l'EPS existent dans les ESPE, il ne semble cependant pas que une attention toute particulière soit accordée. Un pôle a été créé : Le pôle éducation et insertion par le sport (PRN SEMC) depuis 2012 afin de favoriser l'intégration des jeunes par le sport. Les actions concrètes sont encore très rares, le pôle développe sa stratégie et ses cellules d'observation au niveau national. La plus grande action est la réalisation des « Jeudi de l'éducation et de l'insertion par le sport », avec l'accompagnement des régions. Le pôle a surtout joué jusqu'à maintenant un rôle d'observation, de recensement et d'expertise technique.

Mesure 26 – Les projets éducatifs territoriaux devront inclure des activités de loisirs culturels et sportifs diversifiées, proposées notamment par des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

- ⇒ 91% des communes sont aujourd'hui couvertes par un PEDT. Pas d'informations sur l'inclusion particulière d'activités diversifiées, cela se faisant au niveau local. Une circulaire de 2014 indique que le PEDT peut s'appuyer sur des dispositifs culturels existants. Pas de mention particulière sur la diversité des activités, mais le PEDT doit s'appuyer sur l'offre d'activités périscolaires existantes.

Mesure 27 – Le projet national pour l'éducation artistique et culturelle permettra, à l'échelle de chaque territoire, de proposer aux jeunes une offre diversifiée et accessible. Les capacités et aptitudes développées dans le cadre des activités seront valorisées.

- ⇒ Mise en place d'un « parcours éducation artistique et culturelle » allant de la primaire au lycée dans le cadre de la loi de Refondation de l'école (Promulguée au JO le 8 Juillet 2013), 8 millions supplémentaires allouées aux projets collectifs dans les établissements en 2015

Mesure 28 – Une réforme de l'offre audiovisuelle et numérique de service public en direction des 6-30 ans sera proposée prochainement

- ⇒ A priori, aucune trace d'une telle réforme proposée ou engagée ?

Chantier 9 : Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers de l'Internet

Le constat : La « fracture » numérique persiste et se traduit par une diversification des usages d'internet. Les plus diplômés sont davantage tournés vers les usages éducatifs d'Internet (91 % contre 55 % pour les peu ou pas diplômés).

L'enjeu : Apporter à tous les jeunes les connaissances numériques pour qu'ils en retirent des bénéfices culturels, sociaux et économiques.

Mesure 29 – Les actions des 5 000 espaces publics numériques évolueront pour offrir de nouveaux services aux jeunes en particulier dans le domaine des technologies de fabrication numérique. Des centres de ressources interrégionaux seront créés pour assurer l'équipement, la formation des responsables d'EPN et l'accompagnement des projets de proximité.

Mesure 30 – Des emplois d’avenir seront déployés dans les EPN sur 3 ans.

⇒ Plan lancé en 2013 visant à l’embauche de 2000 jeunes dans le cadres d’emploi d’avenir dans les EPN, pas de chiffres disponibles sur ce qui a été réalisé au final.

Chantier 10 : Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes

***Le constat** : L’offre française de mobilité est l’une des plus importantes au monde, mais cette diversité ne facilite pas la lisibilité des offres, qui ne sont de ce fait accessibles qu’aux plus favorisés.*

***L’enjeu** : Permettre l’accès de tous les jeunes à l’offre de mobilité.*

Mesure 31 – Le nombre de jeunes concernés par la mobilité se verra augmenté : dans le cadre des études, de la formation professionnelle, de stages mais aussi de projets collectifs notamment associatifs. Les moyens supplémentaires prévus par la Commission européenne sur la période 2014-2020, ainsi que ceux donnés à l’Office franco-allemand de la Jeunesse (+ 1 million dès 2013) seront mobilisés en ce sens.

⇒ Le gouvernement a profité du programme Europe 2020 qui dote notamment le programme Erasmus + de 14 Mds, soit une augmentation de 40%. Le nombre de mobilité va donc mécaniquement augmenter.

Mesure 32 – Une stratégie nationale coordonnée et des plans de développement régionaux de mobilité seront mis en œuvre et suivis par les régions et les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

⇒ Mise en place des comités régionaux de la mobilité internationale.

Mesure 33 – Une campagne de communication autour de la mobilité sera lancée, en s’appuyant sur les jeunes eux-mêmes et les acteurs de jeunesse.

⇒ Incluse dans la campagne : université un choix qui me réussit

Mesure 34 – Les moyens dédiés à la mobilité des jeunes ultramarins seront doublés afin de remédier aux carences des dispositifs de droit commun à leur égard.

⇒ Programme 138 en 2012 : 1 350, 8 M / en 2016 : 1361,1 M
(Emploi et mobilités réunis depuis 2012 dans le programme 138).

Chantier 11 : Promouvoir et valoriser l’engagement des jeunes

Constat : *L'investissement des jeunes dans la cité et leur intérêt pour les questions de société est important, mais cet engagement est marqué par des inégalités sociales significatives. Près d'un jeune sur deux ayant terminé ses études au plus tôt à 22 ans s'investit au sein d'au moins une association.*

L'enjeu : *Reconnaître et valoriser davantage l'engagement associatif, syndical, politique des jeunes.*

Mesure 35 – L'information et la sensibilisation des jeunes sur les différentes formes d'engagement (bénévole, associatif, volontaire, militant...) seront renforcées et les structures qui relaient ces différentes formes d'engagement seront davantage soutenues.

⇒ Difficilement observable

Mesure 36 – Les expériences associatives, syndicales, politiques feront l'objet d'une valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

⇒ Mis en place

Mesure 37 – Le dispositif des jeunes sapeurs-pompiers volontaires sera développé en ciblant davantage les jeunes en difficulté.

⇒ Campagne de communication et développement du service civique

Chantier 12 : Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public

Le constat : *La France accuse un retard certain par rapport aux autres pays européens comparables en matière de participation des jeunes et d'engagement dans des groupements organisés.*

L'enjeu : *Renouveler la vie démocratique, soutenir la place des jeunes dans le débat public et reconnaître leur statut d'acteurs à part entière.*

Mesure 38 – La participation des jeunes dans les organisations syndicales, politiques et associatives sera encouragée. Une campagne de promotion de l'engagement syndical à destination des jeunes salariés sera mise en œuvre.

⇒ En 2002 la participation des 16-24 ans à une association était de 40%, en 2013, ce ration était de 36% (soit seulement 11% de la population des engagés) (Source : INSEE enquête sur la vie associative, janvier 2016).

Mesure 39 – Une cellule d'accompagnement sera créée au sein du ministère chargé de la jeunesse pour faciliter le développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes.

⇒ Aucune information sur cette cellule

Mesure 40 – Les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) seront invités à se doter de collègues « jeunes ».

⇒ Depuis 2013 il y a un représentant jeune élu pour presque tous les CESER (absence dans le grand Est, et contentieux dans le sud est).

Mesure 41 – Une étude sera réalisée et rendue publique pour repérer et encourager les bonnes pratiques des administrations relatives à la participation des jeunes à l'espace public.

⇒ Dernière étude réalisée en 2011

Mesure 42 – Le décret du 8 février 2007 sera réactivé pour rendre effective la tenue de cérémonies citoyennes, marquant solennellement la pleine possession des droits civiques des jeunes majeurs.

⇒ Depuis 2004, elles se déroulent entre le 1er mars et le 31 mai

Mesure 43 – Pour l'ensemble des mandats politiques, syndicaux et professionnels, un travail de sensibilisation sera effectué auprès des autorités responsables pour que chaque électeur puisse se présenter sans condition d'âge minima

L'âge minimum est toujours de 18 ans sauf pour sénatoriales => 24 ans

Age moyen des candidats aux élections régionales 2015: 49 ans (ministère de l'intérieur).

Age moyen candidats départementales 2015 : 51 ans (ministère intérieur).

Age moyen candidats municipales 2014 : 50 ans (ministère de l'intérieur).

Age moyen élection législatives 2012 : 50 ans (ministère de l'intérieur).

Une réflexion est actuellement en cours au ministère de la jeunesse afin de limiter l'âge maximum des candidats à 70ans.

Chantier 13 : Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations

Le constat : Les jeunes connaissent mal le rôle des divers services de l'État. À l'inverse, qu'ils émanent des employeurs, des bailleurs, ou des institutions, nombre de préjugés biaisent l'image des jeunes et engendrent des comportements inadaptés qui leur portent préjudice

L'enjeu : Lutter contre les préjugés de part et d'autre, conforter les liens entre les jeunes et les institutions.

⇒ Taux d'abstention aux présidentielles 2012 : 19%

Taux d'abstention aux municipales 2014 : 61%

Taux d'abstention aux européennes 2014 : 73%

Taux d'abstention aux départementales 2015 : 73%

Taux d'abstention aux régionales 2015 : 64%

+ Explosion du vote FN chez les jeunes 34% des votants jeunes selon Harris pour le 20 minutes.

Mesure 44 – Renforcer le nombre de délégués à la cohésion police population (DCPP), notamment dans les zones de sécurité prioritaires.

⇒ Circulaire du 25 mars 2015 visant à renforcer le nombre et le dialogue des DCPP, signée par El Khomri, alors secrétaire d'état de la ville.

Mesure 45 – Les mesures d’ordre déontologique seront accrues pour lutter contre les contrôles d’identité à caractère discriminatoire.

⇒ Le collectif “stop le contrôle au faciès” - Fontenay citoyen estime à 616 saisines pour contrôle au faciès depuis 2011. Le député Mathieu Hanotin va présenter un amendement pour assurer que le président Hollande tienne sa promesse

Mesure 46 – Un chantier sur la diversité du recrutement dans la fonction publique va s’ouvrir au printemps 2013. Des classes préparatoires « Égalité des chances » seront créées pour toutes les écoles nationales dépendant des ministères de la Justice et de l’Intérieur.

⇒ Ouverture à l’ENM et à ENG (greffier) dépendantes toutes deux du Ministère de la Justice.

Mesure 47 – Une politique de « testing » en matière d’accès à la formation, au logement, aux stages, à l’emploi et aux loisirs sera mise en place. Une étude annuelle sera rendue publique à partir des résultats observés.

⇒ Lancement fin 2015 par Valls d’une campagne nationale dont les effets seront connus mi 2016.